Les ONG ont-elles des liens avec les passeurs de migrants ? La question est posée par la Justice italienne, qui doit décider de la tenue d'un procès contre plusieurs organisations "humanitaires" (MàJ)

21/05/2022 à 20h44



21/05/2022

Une audience préliminaire s'est déroulée samedi en Sicile (Italie) pour décider de la tenue d'un procès contre plusieurs ONG, y compris Médecins Sans Frontières (MSF), dont les navires secourent des migrants en Méditerranée et qui sont accusées de collusion avec des passeurs.

La prochaine audience préliminaire se tiendra le 7 juin, a décidé la procureure Brunella Sardoni. La procureure avait auparavant dit à l'AFP s'attendre à ce que ces audiences durent "*plusieurs mois, étant donné la complexité*" d'un dossier qui compte quelque 30.000 pages et des centaines

d’enregistrements.

Vingt-et-un suspects, dont des membres d’équipage des navires de MSF, Save the Children et l’ONG allemande Jugend Rettet, sont accusés d'*”aide et d’incitation à l’entrée irrégulière en Italie*” en 2016 et 2017.

(…) RTBF

C’est un dossier complexe et politiquement miné qui témoigne des risques juridiques et des dilemmes auxquels sont confrontés les ONG face au drame des migrants en Méditerranée. Un juge italien va devoir décider de la tenue ou non d’un procès contre plusieurs organisations parmi lesquelles Médecins Sans Frontières (MSF). Elles sont soupçonnées de collusion avec des passeurs libyens, dans le cadre de leurs activités de sauvetage. L’audience début samedi 21 mai à Trapani, en Sicile et pourrait durer plusieurs mois. L’enquête fait l’objet de nombreuses critiques, en raison d’écoutes massives d’humanitaires, avocats et journalistes. Ses détracteurs dénoncent une tentative politiquement motivée de criminaliser les opérations de secours en mer.

Vingt-et-un suspects, dont des membres d’équipage des navires de MSF, Save the Children et l’ONG allemande Jugend Rettet, sont accusés d’*«aide et d’incitation à l’entrée irrégulière en Italie»* en 2016 et 2017. L’enquête aurait démontré la coordination de leurs actions avec des trafiquants près des côtes libyennes, les amenant à recueillir des personnes dont la vie n’était pas en danger.

(…) La Croix

(Merci à *BB*)

11/03/2021

Le Temps a pu consulter les 651 pages de cette enquête qui accuse 21 personnes – membres des équipages et responsables d'ONG confondus. Italiens pour moitié, les autres étant allemands, espagnols, français, belges et britanniques. Ils encourent des peines de 4 mois à 20 ans de prison. Ces prévenus ont reçu les conclusions des enquêteurs le 2 mars 2021 et ont vingt jours pour communiquer leur réponse au procureur, qui rédigera ensuite l'acte d'accusation.

Selon ce document, touffu, les organisations de sauvetage auraient développé des relations de proximité avec les trafiquants afin d'être avertis à l'avance des départs de bateaux transportant des migrants et d'être ainsi les premiers sur place. **Les trois ONG auraient agi de concert et «contourné le système de secours mis en place par les autorités italiennes».**

(…)

Afin de maintenir de bons rapports avec les trafiquants, les ONG les auraient souvent laissé récupérer les embarcations utilisées pour transporter les migrants, afin de les réutiliser. Pour la police italienne, **la volonté des ONG de ne pas aider les forces de l'ordre dans leur travail de traque des passeurs s'apparente à une conduite criminelle.**

Article à lire en intégralité sur Le Temps